

Avenant 001

Cet Avenant 001 est émis afin de modifier la Demande de qualifications pour le dossier no. 47419-187064/A diffusée le 14 juillet 2017 et portant le nom « ABES.PROD.PW__NB.B002.F73122.EBSU000.PDF » comme suit :

1. Remplacer la ligne 6 – Partie inadmissibles du tableau Résumé des renseignements clés par la suivante :

6. PARTIES INADMISSIBLES	AA71, une coentreprise formée des entreprises suivantes: <ul style="list-style-type: none">• IBI Group Architects (Canada) Inc., Moriyama & Teshima Architects• WSP Group• Hanscomb• P1/P3 Consulting• Ernst & Young Orenda Corporate Finance Inc. PPP Canada Inc. : Tous les employés actuels et les anciens employés qui ont aussi participé au projet.
---------------------------------	---

2. Remplacer la Table des matières par la suivante :

TABLE DES MATIÈRES	
1. APERÇU DU PROJET	2
1.1 Objectif de la demande de qualifications.....	2
1.2 Admissibilité à participer à la DDQ.....	2
1.3 Historique du projet.....	2
1.4 Description du projet.....	2
1.5 Sécurité.....	6
1.6 Répartition des risques.....	6
1.7 Modalités commerciales clés.....	7
1.8 Entités clés.....	8
2. PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT EN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ	8
2.1 Processus en deux étapes.....	8
2.2 Échéancier d'approvisionnement prévu.....	9
2.3 Demandes de renseignements pendant l'étape de la DDQ.....	9
2.4 Séance d'information.....	10
2.5 Visite des lieux.....	11
3. INSTRUCTIONS POUR LA PRODUCTION DE LA RÉPONSE	12
3.1 Livraison des Réponses.....	12
3.2 Modification des Réponses.....	12
3.3 Retrait de Réponses.....	12
3.4 Modèle et contenu des Réponses.....	12
3.5 Exigences générales relatives aux Réponses.....	12
3.6 Instructions de présentation.....	14
3.7 Demande de décision anticipée.....	14
3.8 Renseignements supplémentaires.....	15
4. ÉVALUATION	15
4.1 Déroulement de l'évaluation.....	15
4.2 Processus d'évaluation.....	16
4.3 Répondant qualifié.....	16
4.4 Invitation à signer la Convention de soumission.....	16
4.5 Avis et compte rendu du processus d'évaluation.....	17
ANNEXE A – DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION	18
ANNEXE B – Paquet 1 : FORMULAIRES ET ATTESTATIONS	23
ANNEXE C – CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS ET EXIGENCES RELATIVES AU CONTENU DE LA RÉPONSE 33	
ANNEXE D – ÉCHELLES APPLICABLES AUX CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	57
ANNEXE E – INSTRUCTIONS GÉNÉRALES RELATIVES À LA DDQ	59
ANNEXE F – FORMULAIRE DE DEMANDE D'INFORMATION	69
ANNEXE G – CONVENTION DE SOUMISSION DE LA DDP	70
ANNEXE H – PE CONSIDÉRÉS DANS LE CADRE DU PROJET	76
ANNEXE I – EXEMPLE DE CONCEPTION D'UN PE	78
ANNEXE J – LISTE DE VÉRIFICATION ADMINISTRATIVE	79

3. Remplacer le 2^e paragraphe de l'article 1.4.2 par le suivant :

Pendant l'étape de la DDP du présent marché, des conceptions indicatives seront disponibles pour fournir du contexte et les contiguïtés nécessaires. Ces conceptions ne doivent pas être considérées comme des conceptions exemplaires, ou que le Canada s'engage à respecter (un exemple de conception de PE est inclus à l'Annexe I). Tout de même, les sites contiendront tous des exigences de conception propres et uniques à l'ASFC, comme :

- a) Administration générale
- b) Salles pour le personnel
- c) Salles d'entrevue sécurisées
- d) Zones d'inspection principales
- e) Zones d'inspection secondaires
- f) Garage d'inspection

- g) Entreposage des biens saisis
- h) Technologie de l'information et équipement spécialisé
- i) Contrôle de la circulation
- j) Entreposage des armes
- k) Contrôles de sécurité précis
- l) Zones de détention

4. Remplacer le 3^e paragraphe de l'article 1.4.2 par le suivant :

Les PE qui sont considérés à des fins de renouvellement sont présentés à l'Annexe H.

5. Remplacer la 3^e puce du premier paragraphe de l'article 1.4.3 par la suivante :

- Mettre en œuvre les éléments applicables du *Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques*.

6. Remplacer le paragraphe intitulé « Paiements » de l'article 1.7 par le paragraphe suivant :

Paiements : Les contributions financières du Canada au Projet peuvent prendre la forme de plusieurs paiements d'achèvement substantiel (la Convention relative au projet précisera le montant, le moment et les modalités de ces derniers), suivi par des paiements mensuels pour les services pendant l'étape d'exploitation.

7. Remplacer le paragraphe intitulé « Financement » de l'article 1.7 par le suivant :

Financement : Le Partenaire privé sera responsable d'obtenir tout le financement requis pour le Projet. On s'attend à ce que le Partenaire privé aura besoin de fournir du financement à long terme pour environ 50% des coûts d'immobilisation du Projet et que la balance soit fournie par le Canada sous la forme de paiements d'achèvement substantiel.

8. Remplacer la 10^e ligne du tableau contenu à l'article 2.2 par la suivante :

Date limite prévue de présentation des Propositions	
Soumissions techniques	Été 2018
Soumissions financières	Automne 2018

9. Remplacer le 2^e paragraphe de l'article 2.3 par le suivant :

Pour assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement, les Demandes de renseignements et les autres communications concernant la DDQ doivent être adressées uniquement à la Personne-ressource du Canada. Sauf indication contraire, les parties intéressées ne doivent communiquer avec aucun autre employé du Canada, ni avec aucune des Parties inadmissibles, nommées au paragraphe 15.4 de l'Annexe E, ni avec aucune autre personne impliquée dans le Projet afin de discuter de questions relatives à la DDQ. Canada a désigné la Personne-ressource du Canada dans le Résumé des renseignements clés.

10. Remplacer le 4^e paragraphe de l'article 2.3 par le suivant :

Pendant l'étape de la DDQ, afin d'assurer la transparence et la qualité des renseignements fournis aux parties intéressées, les Demandes de renseignements reçues et les Réponses à ces demandes, le cas échéant, seront présentées par écrit et

soumises aux conditions indiquées plus bas, en plus d'être affichées dans la section « Pièces jointes » du site Achatsetventes.gc.ca sans que la source de la demande soit révélée. Si le Canada juge qu'une Demande de renseignements nécessite la modification de la DDQ, le Canada publiera un Addenda. Il incombe entièrement à chaque partie intéressée de vérifier régulièrement sur ce site si des questions et Réponses ou un Addenda y ont été affichés (<https://buyandsell.gc.ca>).

11. Remplacer l'article 3.5.1 par le suivant :

3.5.1 Paquet 1, « **Formulaire et attestations** » : ce paquet doit comprendre un (1) original relié et signé portant la mention « original », et deux (2) exemplaires imprimés des formulaires suivants :

- a) Formulaire de présentation des Réponses à la DDQ (Formulaire B-1);
- b) Formulaire de déclaration de consentement du Membre de l'équipe (Formulaire B-2);
- c) Membres de l'Équipe du Répondant (Formulaire B-3);
- d) Profil d'entreprise (Formulaire B-4);
- e) Administrateurs faisant partie de l'Équipe du Répondant (Formulaire B-5);
- f) Personnes clés du Répondant (Formulaire B-6);

ainsi que deux (2) clés de stockage de données USB distinctes renfermant les versions électroniques, dans un format compatible avec Microsoft^{MD} Office et un format PDF compatible avec Adobe Acrobat^{MD} dans lequel on peut faire des recherches, de tous les renseignements fournis conformément au présent sous alinéa dans un paquet portant la mention « **Formulaires et certifications** »;

Si l'un des formulaires requis ci-dessus (B-1 à B-6) est soumis à l'Autorité responsable de l'approvisionnement sans avoir été dûment rempli, l'Autorité responsable de l'approvisionnement a le droit (mais non l'obligation) de demander au Répondant de remplir, puis de soumettre de nouveau les documents dans des délais précisés par elle. Si le Répondant néglige de remplir, puis de soumettre l'un des formulaires susmentionnés dans les délais précisés, sa Réponse sera considérée comme étant non conforme.

12. Remplacer l'article 3.5.2 par le suivant :

3.5.2 Paquet 2, « **Compétences et expérience techniques et financières** » : ce paquet qui doit comprendre un (1) original relié et signé portant la mention « original », et huit (8) exemplaires imprimés des documents suivants :

- a) « Structure de l'Équipe du Répondant et compétences et expérience en matière de développement de projets », qui doit comprendre tous les renseignements requis par les paragraphes A.1 à A.3 du tableau 1 de l'annexe C;
- b) « Capacité et expérience en matière de conception », qui doit comprendre tous les renseignements requis par les paragraphes B.1 à B.3 du tableau 1 de l'annexe C;

- c) « Capacité et expérience en matière de construction », qui doit comprendre tous les renseignements requis par les paragraphes C.1 à C.3 du tableau 1 de l'annexe C;
- d) « Capacité et expérience en matière d'opération des installations », qui doit comprendre tous les renseignements requis par les paragraphes D.1 à D.3 du tableau 1 de l'annexe C;
- e) « Capacités et expérience en matière de technologie de l'information (TI) et d'équipement spécialisé » qui doit comprendre tous les renseignements requis par les paragraphes E.1 à E.3 du tableau 1 de l'annexe C;

un (1) original relié et signé, portant la mention « original », et trois (3) exemplaires imprimés des documents suivants

- f) « Capacités financières et expérience en matière de financement », qui doit comprendre tous les renseignements requis par les paragraphes F.1 à F.3 du tableau 1 de l'annexe C;

ainsi que deux (2) clés USB de stockage de données distinctes renfermant les versions électroniques, dans un format compatible avec Microsoft^{MD} Office et un format PDF compatible avec Adobe Acrobat^{MD} dans lequel on peut faire des recherches, de tous les renseignements fournis conformément au présent sous-alinéa dans un paquet portant la mention « **Capacité et expérience techniques et financières** ».

13. Remplacer l'article 3.7 a) par le suivant :

a) Par téléphone : 1-844-705-2084

14. Remplacer le 2^e paragraphe de la section « Instructions » de l'Annexe B – Paquet 1 : FORMULAIRES ET ATTESTATIONS par le suivant :

Formulaire B-1 – Formulaire cadre de présentation des Réponses à la DDQ;

15. Remplacer le titre du formulaire B-1 par le titre suivant :

FORMULAIRE B-1 – FORMULAIRE CADRE DE PRÉSENTATION DES RÉPONSES À LA DDQ

16. Remplacer le Tableau 1 de l'Annexe C par le tableau suivant :

PAQUET 2: CAPACITÉ ET EXPÉRIENCE TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	
CRITÈRE COTÉ	POIDS
A: Structure de l'Équipe du Répondant et capacités et expérience en matière de développement de projets	Total : 10 %
A.1 Composition, structure et démarche de l'Équipe du Répondant	4 %

PAQUET 2: CAPACITÉ ET EXPÉRIENCE TECHNIQUES ET FINANCIÈRES		
CRITÈRE COTÉ		POIDS
A.2 Expérience de collaboration		4 %
A.3 Personnes clés responsables du Projet		2 %
B : Capacités et expérience en matière de conception		Total : 25%
B.1 Expérience	B.1.1 Comparabilité	5 %
	B.1.2 Capacité	5 %
B.2 Démarche		10 %
B.3 Personnes clés		5 %
C : Capacités et expérience en matière de construction		Total : 25%
C.1 Expérience	C.1.1 Comparabilité	5 %
	C.1.2 Capacité	5 %
C.2 Démarche		10 %
C.3 Personnes clés		5 %
D : Capacités et expérience en matière d'opérations des installations		Total : 20%
D.1 Expérience	D.1.1 Comparabilité	3 %
	D.1.2 Capacité	3 %
D.2 Démarche		10 %
D.3 Personnes clés		4 %
E. Capacités et expérience en matière de technologie de l'information (TI) et d'équipement spécialisé		Total : 20%
E.1 Expérience	E.1.1 Comparabilité	3 %
	E.1.2 Capacité	3 %
E.2 Démarche		10 %
E.3 Personnes clés		4 %
NOTE MINIMALE DE PASSAGE		65/100
F. Capacité financière et expérience en matière de financement		
F.1 Capacités financières		Réussi/Échec
F.2 Expérience en matière de financement de l'équipe principale		Réussi/Échec
F.4 Personnes clés		Réussi/Échec

17. Remplacer le titre de la page intitulée « TROUSE 2 : EXPÉRIENCE ET CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES » de l'Annexe C par le titre suivant :

PAQUET 2 : EXPÉRIENCE ET CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

18. Remplacer le critère B.1.2 par le critère suivant :

B.1.2 Capacité	Pondération : 5 %
La Réponse sera évaluée selon la mesure dans laquelle la contribution du Répondant à chaque projet présenté en référence démontre sa capacité à :	
<ol style="list-style-type: none">1. fournir des solutions innovatrices à valeur ajoutée en Réponse aux défis de conception et techniques, avec une attention particulière portée à la planification des sites;2. intégrer avec succès les exigences en matière de constructions, liées aux opérations à long terme, à l'entretien et à la réhabilitation du cycle de vie dans la conception;3. produire des conceptions durables pour l'efficacité énergétique des installations;4. élaborer des conceptions efficaces à des fins de longévité ;5. produire des conceptions avec constructibilité, fondées sur la facilité et l'efficacité des travaux de construction du Projet et le niveau d'achèvement de ces derniers.	

19. Remplacer le critère C.1.2 par le critère suivant :

C.1.2 Capacités	Pondération : 5 %
La Réponse sera évaluée selon la mesure dans laquelle la contribution du Répondant à chaque projet présenté en référence démontre sa capacité à :	
<ol style="list-style-type: none">1. gérer un calendrier de projet, y compris une chaîne d'approvisionnement, la logistique de la réalisation d'un projet et les travaux sur les lieux;2. réaliser des travaux de construction dans un environnement opérationnel et sécurisé;3. coordonner des travaux de construction de manière à assurer l'intégration entre les concepteurs, les constructeurs et les opérateurs;4. mettre en œuvre des approches de construction efficaces et innovatrices pour répondre aux enjeux environnementaux.5. Traiter les défis que comportent le projet et en faire bénéficier le client	

20. Remplacer le critère D.1.2 par le critère suivant :

D.1.2 Capacités	Pondération : 3 %
------------------------	--------------------------

La Réponse sera évaluée selon la mesure dans laquelle la contribution du Répondant à chaque projet présenté en référence démontre sa capacité à :

1. Offrir des services d'entretien 24 heures sur 24, sept jours sur sept et disposer d'un bureau d'aide unique offrant des services bilingues.
2. Offrir des services d'entretien de manière consécutive depuis au moins cinq (5) ans.
3. Offrir des services à long terme de fonctionnement et d'entretien pour assurer le fonctionnement sécuritaire des systèmes d'immeubles, y compris la surveillance et l'inspection ainsi que l'entretien préventif et correctif.
4. Assurer la planification stratégique des travaux d'entretien courants et liés au cycle de vie, en consultation avec les promoteurs du projet, en tenant compte des points à prendre en considération à la fin de la période concernant le transfert et l'état du bien.
5. Travailler dans le cadre d'un régime où les indicateurs de rendement liés aux mécanismes de paiement pour les services de fonctionnement et d'entretien permettent de respecter des niveaux de service clairement définis.
6. Traiter les défis que comportent le projet et en faire bénéficier le client

21. Remplacer le critère E.1.2 par le critère suivant :

E.1.2 Capacités	Pondération : 3 %
<p>La Réponse sera évaluée selon la mesure dans laquelle la contribution du Répondant à chaque projet présenté en référence démontre sa capacité à :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Fournir des solutions innovatrices à valeur ajoutée à la conception et aux défis techniques en ce qui a trait à la TI, aux systèmes de sécurité et à l'équipement spécialisé.2. Mettre à jour la TI et l'équipement spécialisé sans interruption des services continus.3. Répondre aux enjeux de sécurité et de TI pour obtenir une résolution rapide, particulièrement en ce qui a trait aux systèmes essentiels à la mission.	

22. Remplacer l'article 12.1 de l'Annexe E par le suivant :

- 12.1 La *Politique d'inadmissibilité et de suspension* (la « Politique ») en vigueur à la date d'émission de la DDQ ainsi que toutes les directives connexes en vigueur à cette date sont incorporées par renvoi à la demande de Réponses et en font partie intégrante. Le Soumissionnaire doit respecter la Politique et les directives, lesquelles se trouvent à l'adresse suivante : qu'il peut consulter à la page de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#).

23. Remplacer l'article 12.3.1 de l'Annexe E par le suivant :
- 12.3.1. dans les délais prescrits dans la Politique, tous les renseignements exigés dans la Politique qui sont décrits dans la section intitulée « Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier»;
24. Remplacer l'article 12.4.1 de l'Annexe E par le suivant :
- 12.4.1 qu'il a lu et qu'il comprend la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#);
25. Remplacer l'article 12.5 de l'Annexe E par le suivant :
- 12.5 Lorsqu'un Répondant est incapable de fournir les attestations exigées à l'alinéa 12.4, il doit soumettre avec sa Réponse un formulaire de déclaration d'intégrité dûment rempli, lequel se trouve à l'adresse suivante : *Intégrité – Formulaire de déclaration*.
26. Remplacer l'article 13.1 de l'Annexe E par le suivant :
- 13.1 Selon le [Code de conduite pour l'approvisionnement](#), les Proposants doivent répondre aux demandes de soumissions de façon honnête, juste et exhaustive, rendre compte avec exactitude de leur capacité de satisfaire aux exigences énoncées dans les demandes de soumissions et les contrats subséquents, et présenter des soumissions et conclure des contrats que s'ils sont en mesure de satisfaire à toutes les obligations prévues au contrat. En présentant une Réponse, le Répondant atteste qu'il se conforme au *Code de conduite pour l'approvisionnement*. Le défaut de se conformer au *Code de conduite pour l'approvisionnement* pourrait avoir pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.
27. Remplacer l'article 14.1. g) de l'Annexe E par le suivant :
- g) Les Parties inadmissibles identifiées à l'article 15.4
28. Remplacer la deuxième ligne du tableau du paragraphe 15.4 de l'Annexe E par la suivante :

Architecte-conseil	Une coentreprise formée des entreprises suivantes: IBI Group Architects (Canada) Inc., Moriyama & Teshima Architects, WSP Group, Hanscomb, P1/P3 Consulting et Ernst & Young Orenda Corporate Finance Inc.
--------------------	--

29. Remplacer le Tableau 1 de l'Annexe H – PE CONSIDÉRÉS DANS LE CADRE DU PROJET par le tableau suivant :

#	Port d'entrée	Province/Territoire	Taille	Année de construction	Distance de la communauté de plus de 10 000 habitants la plus proche (KM)
1	Boundary Bay	Colombie-Britannique	Moyen	1987	40
2	Fraser	Colombie-Britannique	Micro	1970	141

3	Paterson	Colombie-Britannique	Petit	1950	88
4	Pleasant Camp	Colombie-Britannique	Micro	1990	329
5	Roosville	Colombie-Britannique	Moyen	1991	102
6	Rykerts	Colombie-Britannique	Moyen	1973	80
7	Stewart	Colombie-Britannique	Micro	1996	311
8	Carway	Alberta	Petit	1953	103
9	Del Bonita	Alberta	Micro	1964	89
10	Wild Horse	Alberta	Micro	1958	146
11	Carievale	Saskatchewan	Petit	1963	123
12	Estevan	Saskatchewan	Petit	1972	16
13	Northgate	Saskatchewan	Petit	1964	60
14	Oungre	Saskatchewan	Micro	1978	75
15	Regway	Saskatchewan	Petit	1978	127
16	Gretna	Manitoba	Petit	1982	123
17	South Junction	Manitoba	Petit	1953	101
18	Sprague	Manitoba	Petit	1973	128
19	Winkler	Manitoba	Petit	1968	22
20	Tolstoi	Manitoba	Petit	1977	72
21	Pigeon River	Ontario	Moyen	1996	70
22	Abercorn	Québec	Petit	1966	32
23	Dundee	Québec	Petit	1991	40
24	East Hereford	Québec	Petit	1960	34
25	Hemmingford	Québec	Petit	1987	53
26	Herdman	Québec	Petit	1984	36
27	Lacolle Rte 223	Québec	Petit	1971	40
28	St. Pamphile	Québec	Micro	1950	90
29	Centreville	Nouveau-Brunswick	Petit	1976	60
30	Fosterville	Nouveau-Brunswick	Micro	1986	45
31	Grand Falls	Nouveau-Brunswick	Petit	1975	79

30. Ajouter les sept (7) pages suivantes à la fin du document de la DDQ :

19. Prairies – Gretna (Manitoba)

a. Architecture

Contexte du site

La topographie du terrain est très plate et peu élevée autour du point d'entrée (PE) de Gretna. Cela fait en sorte que le PE est très vulnérable aux inondations.

Entre l'immeuble du point d'entrée et la frontière, il y a une route surélevée qui empêche l'eau de surface d'empiéter sur le côté canadien de la frontière. Il s'agit d'une question litigieuse avec les voisins états-unis.

Le point d'entrée est situé près de la frontière, ce qui laisse peu d'espace opérationnel à l'ASFC pour ce qui est des files d'attente.

Selon les renseignements disponibles, il semblerait que le site est très court et large, perpendiculaire à l'autoroute, ce qui fait en sorte que la configuration de l'espace et l'ordonnement des travaux représentent des défis.

Approches à l'ordonnement des travaux et à la démolition du site

L'immeuble existant a été construit au début des années 1980. Il a été construit avec des murs de fondation en béton, comportant une dalle structurale de plancher au sol de béton, avec une charpente en acier et bardage métallique. De l'amiante pourrait être présent dans la pâte à joint, mais sa présence devrait être minime. Il est également possible qu'un réservoir d'huile de chauffage abandonné soit enterré à l'emplacement de l'ancien immeuble des douanes à l'est de la structure actuelle. Cela reste à confirmer.

Étant donné la taille et la forme du site, une structure temporaire sera requise pour faciliter les travaux de construction du nouveau point d'entrée. En outre, les voies de sortie actuelle devront être temporairement élargies pour accueillir le trafic entrant et sortant. La structure du point d'entrée temporaire devrait être située sur le côté ouest des voies de sortie. Cela permettra de libérer le site proposé pour démolir l'immeuble existant et construire la nouvelle installation et les voies connexes.

Exigences propres au site

Étant donné la topographie peu élevée du site, le nivellement du site devrait être ajusté pour élever le plus possible le nouvel immeuble, sans qu'il y ait des répercussions sur la circulation.

La nouvelle configuration proposée pour l'immeuble et les voies empiète sur l'emplacement actuel de la fosse septique et du champ d'épuration. Une nouvelle fosse septique et un nouveau champ d'épuration devront être envisagés, soit sur le côté ouest du site ou dans le coin sud-est.

Taille du point d'entrée et variation par rapport au prototype

Le point d'entrée de Greta est de taille appropriée à titre de prototype de petit PE, et aucune variation de programme par rapport au prototype standard n'est suggérée. La densité de la circulation des camions est plus élevée que la moyenne pour les Prairies, similaire aux PE de Winkler et de Regway, mais l'empreinte du site est très contraignante et ne permet pas facilement la présence d'une aire de déchargement commercial sur place. Ainsi, il faudrait envisager d'acheter des terrains supplémentaires au nord du site pour faciliter la construction d'une telle aire.

La configuration du petit prototype a dû être modifiée pour tenir compte des contraintes liées aux limites du terrain. Afin de maintenir l'installation dans les limites de la propriété supposées, le garage tertiaire a été coupé du prototype et déplacé sur le côté est des voies d'entrée, au nord de la VIP. Les lignes de visibilité sont conservées vers le garage tertiaire à partir de la VIP. En raison de cette modification, il n'est plus possible de traverser en voiture le garage tertiaire, ce qui fait en sorte que les conducteurs devront reculer dans les voies d'entrée. Cela pourrait être contrôlé par l'utilisation de barrières de circulation. Aucune autre variation de programme par rapport au petit prototype n'est suggérée.



CIRCULATION – Moyenne sur trois (3) ans (de 2013 à 2015)					DOTATIO N	TAILLE CIBLE DU PE	
Voyageurs	Piétons	Voitures	Camions	Autobus	ETP	Taille cible de l'ASFC	Taille recommandée
90 532	0	48 266	10 569	0	7	Petit	Petit

Prochaines étapes

Il y avait des renseignements sur la propriété, mais il est nécessaire d'effectuer un nouveau levé, avec les renseignements actuels sur la propriété et la topographie actuelle. En outre, nous devrions solliciter une étude géotechnique et un rapport d'évaluation environnementale de phase 1.

Une coordination et une consultation plus approfondies auprès de la section Développement et planification des réseaux routiers (*Transportation Systems Planning & Development*) d'Infrastructure Manitoba devraient être menées pour déterminer la bonne manière de fusionner le nouveau PE et l'autoroute locale. Une consultation avec les homologues du PE américains et les autorités des États-Unis est également conseillée.

Il faudrait consulter les entreprises locales de services publics pour déterminer les mises à niveau potentielles des services. Par exemple, les améliorations à apporter au système d'alimentation en électricité devraient être discutées avec Manitoba Hydro.

Nous recommandons que le personnel du PE examine la configuration de site et de l'espace de programme supplémentaire que nous proposons afin de nous assurer que cela répond à leurs besoins opérationnels.

Aussi, il faudrait envisager d'acheter des terrains supplémentaires au nord du site pour faciliter la construction d'une aire de déchargement commercial sur le site.

b. Génie civil et circulation

Topographie

Facteurs topographiques qui pourraient avoir des répercussions sur le coût des travaux sur le site (nivellement élevé de 0,5 mètre, fortes pentes, berges, disponibilité d'une sortie de drainage des eaux de ruissellement, etc.).

- La topographie du site est généralement plate, et entourée de terres agricoles.
- En raison de la topographie plate, des vents forts sont souvent présents sur le site. Une ceinture de protection arborée a été mise en place au nord-est de l'immeuble existant.
- Une digue (ou « route ») est présente dans le sens est-ouest au sud de l'immeuble des douanes, juste au nord de la frontière entre le Canada et les États-Unis pour prévenir les inondations.
- Les inondations sont un problème dans le secteur, et il a été signalé que l'autoroute au sud du site est y tout particulièrement vulnérable.
- Le drainage du site se fait des terres jusqu'aux fossés qui bordent les chemins.

Géotechnique

Facteurs géotechniques qui peuvent avoir des répercussions sur le coût des travaux sur le site (substratum peu profond, sols limoneux vulnérables à l'érosion, tourbière, pergélisol, etc.).

- Les conditions du sol sont inconnues; toutefois, aucun enjeu géotechnique n'est prévu.

Facteurs environnementaux

Facteurs environnementaux qui pourraient avoir des répercussions sur le coût des travaux sur le site (espèces, faune et flore, en danger nécessitant des mesures d'adaptation, proximité de cours d'eau ou de marais protégés, matériaux dangereux sur le site, etc.).

- L'ancien immeuble des douanes était situé au sud-est de l'immeuble actuel, à l'est des voies existantes en direction nord. On s'attend à ce qu'aucun réservoir sous-terrain d'huile ne soit sur le site.
- Les plans du site précédent indiquent également qu'une remise et un garage se trouvaient à l'est de l'immeuble existant.
- Un système d'élimination septique avec monticule se trouve à l'est de l'immeuble, au sud de la ceinture de protection arborée.

Autres questions

- Le site actuel ne comprend aucune place de stationnement réservée. Le personnel a indiqué que le futur PE devrait comprendre six places de stationnement pour le personnel, deux places pour les véhicules à passager voyageant vers le nord, deux pour les véhicules commerciaux voyageant vers le nord, et le même nombre pour les véhicules à passager et commerciaux voyageant vers le sud.

Enjeux relatifs au plan du site

- Gabarits de giration

Type de véhicule	Enjeu / Commentaire
WB-20 (camion de transport)	<ul style="list-style-type: none">• Pas de place pour une boucle de retour ou de rejet. La taille de l'îlot pour piétons de la sortie sera réduite de manière importante et remplacé par de la peinture.
Train de type B, camion à remorque tandem (<i>B-Train, Tandem Trailer Truck</i>)	<ul style="list-style-type: none">• Besoin d'un peu plus de place dans la boucle sud.
Autocavaranca avec remorque à bateau (<i>MH / B, Motorhome with Boat Trailer</i>)	<ul style="list-style-type: none">• Besoin d'un peu plus de place dans la boucle sud.
Voiture de tourisme avec tente-roulotte (<i>P/T, Passenger Car with Camping Trailer</i>)	
Camion de service léger (<i>LSU, Light Service Truck</i>)	
Véhicules surdimensionnés propres au site, p. ex. combinés, tracteurs, chargement surdimensionné (<i>Site Specific Oversized Vehicle, p. ex. Combine, Tractor, Oversized Load etc</i>)	

Propriété :

- Les emplacements exacts des limites de la propriété sont actuellement inconnus.

Services publics et raccordement :

- Les lignes électriques aériennes sont présentes en direction est-ouest au sud de l'immeuble des douanes et en direction nord-sud à l'est des voies en direction nord.
- L'immeuble est desservi par Manitoba Hydro.
- Une fosse septique est située au nord de l'immeuble existant.

**PLAN D'IMPLANTATION
EXISTANT
GREYNA, MB – EXISTING SITE PLAN**



LIGHT STANDARD
LAMPADAIRE EXTERIEUR

SEPTIC TANK
FOSSE SEPTIQUE

SHED
REMISE

CUSTOMS
BUILDING
158.7m²
EDIFICE
DES DOUANES
158.7m²

CANOPY
MARQUISE

TREES
ARBRES

SEPTIC BED
CHAMP D'EPURATION

FORMER SEPTIC
TANK
ANCIENNE
FOSSE
SEPTIQUE

STORAGE SHED
REMISE D'ENTREPOSAGE

FORMER GARAGE
ANCIEN GARAGE

LIGHT STANDARD
LAMPADAIRE EXTERIEUR

FORMER CUSTOMS BUILDING
ANCIEN EDIFICE DES DOUANES

POLE MOUNTED TRANSFORMER
TRANSFORMATEUR INSTALLE SUR LE POTEAU

LIGHT STANDARD
LAMPADAIRE EXTERIEUR

O/H WIRE
CABLE AERIEN

CANADA

INTERNATIONAL
BOUNDARY

U.S.A
E.U.

FRONTIERE
INTERNATIONALE

CANADA

INTERNATIONAL
BOUNDARY

U.S.A
E.U.

FRONTIERE
INTERNATIONALE

IMAGE UNDERLAY: Map Data ©2016 Google
IMAGE DE FOND: CARTE DE GOOGLE 2016

LEGEND:
LEGENDE:

EXISTING FACILITY
EDIFICE EXISTANT





IMAGE UNDERLAY: Map Data ©2016 Google
 IMAGE DE FOND: CARTE DE GOOGLE 2016

LEGEND: LEGENDE:

	EDIFICE TEMPORAIRE TEMPORARY FACILITY
	PHASE 1: TEMPORARY SITE WORK PHASE 1: TRAVAUX TEMPORAIRES DU TERRAIN
	PHASE 2A: DEMOLITION OF EXISTING FACILITY AND SITE WORK PHASE 2A: DEMOLITION DE L'EDIFICE EXISTANT ET PREPARATION DU TERRAIN
	PHASE 2B: DEMOLITION AND REALIGNMENT OF EXISTING HIGHWAY PHASE 2B: DEMOLITION ET REALIGNEMENT DE L'AUTOROUTE EXISTANTE
	PHASE 2C: REALIGNMENT AND CONSTRUCTION OF NEW HIGHWAY PHASE 2C: REALIGNEMENT ET CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AUTOROUTE





SMALL
ROADS
(Petites
Routes)
PETITE
ROULOTTE
937 m²

IMAGE DE FOND: CARTE DE GOOGLE 2016
IMAGE UNDERLAY: Map Data ©2016 Google

LEGEND: LEGENDE:	
	EDIFICE TEMPORAIRE TEMPORARY FACILITY
	PHASE 1: TEMPORARY SITE WORK PHASE 1: TRAVAUX TEMPORAIRES DU SITE
	PHASE 2C: REALIGNMENT AND CONSTRUCTION OF NEW HIGHWAY PHASE 2C: REALIGNEMENT ET CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AUTOROUTE
	PHASE 3A: CONSTRUCTION OF NEW FACILITY PHASE 3A: CONSTRUCTION DU NOUVEL EDIFICE
	PHASE 3B: NEW SITE WORK, REALIGNMENT AND CONSTRUCTION OF HIGHWAY PHASE 3A: TRAVAUX DU SITE NOUVEAUX, REALIGNEMENT ET CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE AUTOROUTE



CANADA
U.S.A
E.U.

INTERNATIONAL
BOUNDARY
FRONTIERE
INTERNATIONALE

CANADA
U.S.A
E.U.

INTERNATIONAL
BOUNDARY
FRONTIERE
INTERNATIONALE

**PLAN D'IMPLANTATION
PROPOSE
GRETNA, MB – PROPOSED SITE PLAN**



IMAGE DE FOND: CARTE DE GOOGLE 2016
IMAGE UNDERLAY: Map Data ©2016 Google

LEGEND: LEGENDE:

	PROPOSED FACILITY EDIFICE PROPOSE
---	--------------------------------------



ETUDE DE CIRCULATION
GRETNA, MB – TRAFFIC STUDY



CANADA
ETATS-UNIS
CANADA
UNITED STATES
OF AMERICA

INTERNATIONAL
BOUNDARY
FRONTIERE
INTERNATIONALE

IMAGE DE FOND: CARTE DE GOOGLE 2016
IMAGE UNDERLAY: Map Data ©2016 Google

LEGEND; LEGENDE:

 PROPOSED FACILITY
EDIFICE PROPOSE

SCALE:
ECHELLE: 0 8 16 40m

FIN DE L'AMENDEMENT